

Département de la Marne  
Canton de Ville en Tardenois  
Arrondissement de Reims

-----  
Mairie de Germigny  
51390 GERMIGNY

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2015

Etaient présents : Messieurs TROCMEZ Gérard, HOCHARD Christian, BACARISSE Philippe, BACARISSE Benjamin, PONSART Patrick, DELOY Laurent, RASSELET Pascal, ARIZZI Bruno, Madame RASSELET Marie,

Absents ayant donné procuration : CHAUNUT Jean-Yves (à PONSART Patrick)

Absents excusés : MARTIN Daniel

### **Délibération 2015.04.07 – Vote du compte de gestion 2014**

10 voix POUR

Monsieur le Maire a informé l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014, a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie d'Hermonville, et que le compte de gestion établi par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire a précisé que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin 2015 comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité le compte de gestion du receveur, pour l'exercice 2014.

### **Délibération 2015.04.08 – Vote du compte administratif 2014**

9 voix POUR

Le Maire a exposé à l'assemblée municipale, les conditions d'exécution du budget 2014.

Le Maire ayant quitté la séance au moment du vote, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. Christian HOCHARD, 1er adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2014 de la commune, arrêté comme suit :

|                       | Dépenses  | Recettes   | Résultat N-1 | Résultat 2014 |
|-----------------------|-----------|------------|--------------|---------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 83 640.45 | 136 621.02 | +275 103.05  | +328 083.62   |
| <b>Investissement</b> | 21 464.63 | 41 998.23  | - 29 100.23  | - 8 566.63    |

### **Délibération 2015.04.09 – Affectation du résultat**

10 voix POUR

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2014 qui présente :

- Un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) de : 328 083.62€,
- Un déficit d'investissement de : - 8 566.63€,
- Un état des restes à réaliser en investissement de : 5 649.20€ en dépenses.

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget unique 2015 le résultat comme suit :

- Au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé : 58 715.83
- Au compte 002 en recettes, excédent de fonctionnement reporté : 269 367.79
- Au compte 001 en dépenses, déficit d'investissement reporté : - 8 566.63€

### **Délibération 2015.04.10 – Vote des taux d'imposition**

10 voix POUR

Le maire a exposé les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises perçues par la commune.

Le conseil municipal n'a pas souhaité modifier les taux d'imposition.

Pour rappel :

- Taxe d'habitation : 20.71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.42 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.15 %
- Cotisation foncière des entreprises : 16.55 %

### **Délibération 2015.04.11 – Vote des subventions 2015**

10 voix POUR

Le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal les subventions votées au budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a voté les subventions pour l'année 2015 comme suit :

A.D.M.R. du secteur de Gueux : 200.00 €

Corps des Sapeurs-Pompiers de Germigny-Janvry : 200.00 €

L'atelier et la main : 500.00€

Association la fusion : 200.00€

Association des 8 villages : 7 847.00€ (rattrapage 2014 car subvention non versée) + 4 930.00€ pour 2015

Ces sommes seront inscrites au compte 6574 - subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

### **Délibération 2015.04.12 – Vote du budget Commune 2015**

10 voix POUR

Le maire a présenté aux membres du conseil municipal le projet du budget principal pour 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de voter le budget principal 2015 comme suit :

| <b>Fonctionnement</b> |                         |
|-----------------------|-------------------------|
| <b>Dépenses</b>       | <b>Recettes</b>         |
| 8 566.63 - solde 2014 | 2 650.00                |
| 52 799.20             | 58 715.83 affectation   |
| <b>61365.83</b>       | <b>61365.83</b>         |
| <b>Investissement</b> |                         |
| <b>Dépenses</b>       | <b>Recettes</b>         |
| 107 348.00            | 269 367.79 - solde 2014 |
| 301 393.79            | 139 374.00              |
| <b>408741.79</b>      | <b>408741.79</b>        |

### **Délibération 2015.04.01 – Vote du compte de gestion / compte administratif / affectation du résultat – CCAS EXERCICE 2014 / Vote du Budget CCAS 2015**

10 voix POUR

Le Président a informé les membres présents qu'aucune opération budgétaire n'a été effectuée en 2014, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

**Un excédent global de clôture de 1 220 €** ressort au 31 décembre 2014. Il y a lieu d'affecter le résultat comme suit :

- **Compte 002 en recettes de fonctionnement : 1 220 €**,
- Pas d'affectation en section d'investissement.

Après approbation de ces chiffres, le bureau du CCAS a voté le budget de l'exercice 2015 équilibré en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- à la somme **de 1 220.00 € en section de fonctionnement**,
- **« néant » en section d'investissement.**

### **Questions diverses :**

**Croix :** Une inauguration religieuse de la croix remplaçante aura lieu le 06 juin 2015, M.Rodrigues, qui est le Curé sera sollicité.

Une convention va être signée avec l'association foncière pour que la commune soit autorisée à remettre la croix au même emplacement que la précédente, emplacement qui appartient à l'association foncière.

**Travaux ancienne école :** L'ancienne école va être rénovée, l'importance des travaux dépendra de l'utilisation que l'on aura de cette salle.

Pour l'instant, il a été décidé d'en faire une salle polyvalente.

La maîtrise d'œuvre sera gérée par les conseillers municipaux mais des plans d'aménagement vont être faits par un professionnel.

Le Maire,  
TROCMEZ Gérard.